

2026 / 2027

Etat-civil des responsables légaux de / des enfant(s) :

<u>RESPONSABLE LEGAL 1</u>	<u>RESPONSABLE LEGAL 2</u>
Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorité parentale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Séparé/divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> Séparé/divorcé <input type="checkbox"/> Célibataire
Adresse :	Adresse :
.....
Tél. / / / /	Tél. / / / /
Port. / / / /	Port. / / / /
@ Mail :	@ Mail :
.....
Profession :	Profession :
Tél. Pro. / / / /	Tél. Pro. / / / /

AUTRE RESPONSABLE LEGAL

(PRECISER)

Autorité parentale oui non

Lien avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Marié Vie maritale Pacsé
 Séparé/divorcé Célibataire

Adresse :

.....

Tél. / / / /

Port. / / / /

@ Mail :

.....

Profession :

Tél. Pro. / / / /

DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE

1. Un document justifiant de l'identité de l'enfant / des enfants :
 - acte de naissance ou
 - livret de famille ou
 - carte d'identité ou passeport de l'enfant
2. Un document justifiant de l'identité de la ou des personnes responsables de l'enfant / des enfants :
 - carte d'identité ou
 - passeport ou
 - titre de séjour
3. Un document attestant du domicile des responsables de l'enfant de moins de 2 mois:
 - facture (électricité, eau, gaz, internet) ou
 - quittance de loyer ou
 - attestation d'assurance habitation ou
 - attestation d'hébergement + justificatif de l'hébergeant
4. Certificat de radiation si changement d'école.

Etat-civil de / des enfant(s) :

NOM Prénom enfant: Né(e) le : / / Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Dernière école fréquentée : Niveau scolaire : Ecole fréquentée à la rentrée (précisez le niveau scolaire) :
---	---

NOM Prénom enfant: : Né(e) le : / / Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Dernière école fréquentée : Niveau scolaire : Ecole fréquentée à la rentrée (précisez le niveau scolaire) :
---	---

NOM Prénom enfant: : Né(e) le : / / Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Dernière école fréquentée : Niveau scolaire : Ecole fréquentée à la rentrée (précisez le niveau scolaire) :
---	---

NOM Prénom enfant: : Né(e) le : / / Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Dernière école fréquentée : Niveau scolaire : Ecole fréquentée à la rentrée (précisez le niveau scolaire) :
---	---

CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES :

Je soussigné(e) Madame /Monsieur :

Responsable légal de l'enfant / des enfants :

Accepte le traitement de mes données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription scolaire et/ou périscolaire de mon/mes enfant(s) et reconnais avoir pris connaissance de mes droits à la protection de mes données (présentés en annexe du présent document)

Fait à :Le :

Signature :

ENFANT(S) INSCRIT(S) AU PERISCOLAIRE : (Voir page suivante)

Si mon / mes enfant(s) participe(nt) aux temps périscolaires, je remplis également la fiche « Inscription périscolaire » et complète et signe « l'attestation sur l'honneur et autorisations diverses » en fin de document.

Si mon / mes enfant(s) ne participe(nt) pas aux temps périscolaires, je complète et signe uniquement la déclaration sur l'honneur ci-dessous.

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) Madame /Monsieur :

Responsable légal de l'enfant / des enfants :

Certifie l'**exactitude des renseignements portés sur les fiches « inscription scolaire »** et m'engage à signaler au service compétent tout changement de domicile ou de situation au cours de l'année scolaire.

Fait à :Le :

Signature :

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2026 / 2027 :

Cette fiche doit être complétée afin qu'ils puissent être admis aux accueils périscolaires

LE RESPONSABLE DU DOSSIER :

NOM Prénom :

Lien avec l'enfant / les enfants :

souhaite :

- recevoir la facture par mail (*indiquez l'adresse*) :
- recevoir la facture par courrier postal
- adhérer au prélèvement automatique (envoi des factures par mail)

Numéro de dossier :

(Information compétée par l'administration)

EN CAS DE SEPARATION DES PARENTS :

Garde alternée Oui Non

(* joindre le jugement ou documents le cas échéant)

Semaines paires **Garde** : Père Mère

Payeur : Père Mère

Semaines impaires **Garde** : Père Mère

Payeur : Père Mère

Autre planning (*précisez*) :

ASSURANCE

Compagnie d'assurance :

N° de contrat :

Nom du médecin traitant :

 :

COUVERTURE SOCIALE

Allocations familiales : Non allocataire Allocataire

N° d'allocataire : **Quotient familial** :

Régime Sécurité sociale : CAF MSA

Spécial, précisez

DOCUMENTS A JOINDRE POUR UNE INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Les pièces demandées pour l'inscription scolaire,
- Copies des pages de vaccinations, ou certificat médical attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge,
- Attestation d'assurance scolaire 2026-2027 (à transmettre au plus tard à la rentrée de septembre 2026),
- En cas de divorce ou séparation : le jugement, le cas échéant le planning de garde,
- Dernière Attestation de quotient familial CAF ou MSA,
- Formulaire d'adhésion au prélèvement automatique, un RIB et le mandat SEPA si vous souhaitez un prélèvement automatique,
- Attestation droit à l'image complétée et signée,
- Recueil consentement envoi SMS complété et signé.

Nom et Prénom de l'enfant : Ecole fréquentée :

J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le Portail Famille ou auprès du service compétent.

OU

Je connais déjà mon organisation pour l'année 2026-2027 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit :

RESERVATIONS POUR TOUTE L'ANNEE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Protocole d'urgence en cas d'allergie ou de pathologie : <u>Joindre le dossier médical</u> <input type="checkbox"/> Si Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) alimentaire, le panier repas est fourni par la famille (<i>cocher la case</i>)
ACCUEIL du matin (garderie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL du soir (garderie, étude)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CENTRES DE LOISIRS <i>1 seul choix pour l'année scolaire</i>	Mercredi				Régime alimentaire particulier : (<i>Cocher 1 seule case</i>) <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> végétarien <input type="checkbox"/> sans viande <input type="checkbox"/> sans poisson
<input type="checkbox"/> Charles Lemaître	<input type="checkbox"/> Journée (avec repas obligatoirement)				
<input type="checkbox"/> Pierre Mendès France	Matin	<input type="checkbox"/> avec repas	<input type="checkbox"/> sans repas		
<input type="checkbox"/> Malraux	Après-midi	<input type="checkbox"/> avec repas	<input type="checkbox"/> sans repas		

 **Délai d'annulation / réservation: se référer au règlement intérieur**

Nom et Prénom de l'enfant : **Ecole fréquentée :**

J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le Portail Famille ou auprès du service compétent.

OU

Je connais déjà mon organisation pour l'année 2026-2027 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit :

RESERVATIONS POUR TOUTE L'ANNEE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Protocole d'urgence en cas d'allergie ou de pathologie : Joindre le dossier médical <input type="checkbox"/> Si Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) alimentaire, le panier repas est fourni par la famille (cocher la case)
ACCUEIL du matin (garderie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL du soir (garderie, étude)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CENTRES DE LOISIRS 1 seul choix pour l'année scolaire <input type="checkbox"/> Charles Lemaître <input type="checkbox"/> Pierre Mendès France <input type="checkbox"/> Malraux	Mercredi				Régime alimentaire particulier : <i>(Cocher 1 seule case)</i> <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> végétarien <input type="checkbox"/> sans viande <input type="checkbox"/> sans poisson
<input type="checkbox"/> Journée (avec repas obligatoirement) Matin <input type="checkbox"/> avec repas <input type="checkbox"/> sans repas Après-midi <input type="checkbox"/> avec repas <input type="checkbox"/> sans repas					

⚠ Délai d'annulation / réservation: se référer au règlement intérieur

Nom et Prénom de l'enfant : **Ecole fréquentée :**

J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le Portail Famille ou auprès du service compétent.

OU

Je connais déjà mon organisation pour l'année 2026-2027 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit :

RESERVATIONS POUR TOUTE L'ANNEE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Protocole d'urgence en cas d'allergie ou de pathologie : Joindre le dossier médical <input type="checkbox"/> Si Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) alimentaire, le panier repas est fourni par la famille (cocher la case)
ACCUEIL du matin (garderie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL du soir (garderie, étude)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CENTRES DE LOISIRS 1 seul choix pour l'année scolaire <input type="checkbox"/> Charles Lemaître <input type="checkbox"/> Pierre Mendès France <input type="checkbox"/> Malraux	Mercredi				Régime alimentaire particulier : <i>(Cocher 1 seule case)</i> <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> végétarien <input type="checkbox"/> sans viande <input type="checkbox"/> sans poisson
<input type="checkbox"/> Journée (avec repas obligatoirement) Matin <input type="checkbox"/> avec repas <input type="checkbox"/> sans repas Après-midi <input type="checkbox"/> avec repas <input type="checkbox"/> sans repas					

⚠ Délai d'annulation / réservation: se référer au règlement intérieur

Nom et Prénom de l'enfant : **Ecole fréquentée :**

J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le Portail Famille ou auprès du service compétent.

OU

Je connais déjà mon organisation pour l'année 2026-2027 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit :

RESERVATIONS POUR TOUTE L'ANNEE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Protocole d'urgence en cas d'allergie ou de pathologie : Joindre le dossier médical <input type="checkbox"/> Si Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) alimentaire, le panier repas est fourni par la famille (cocher la case)
ACCUEIL du matin (garderie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RESTAURATION SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ACCUEIL du soir (garderie, étude)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CENTRES DE LOISIRS 1 seul choix pour l'année scolaire <input type="checkbox"/> Charles Lemaître <input type="checkbox"/> Pierre Mendès France <input type="checkbox"/> Malraux	Mercredi				Régime alimentaire particulier : <i>(Cocher 1 seule case)</i> <input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> végétarien <input type="checkbox"/> sans viande <input type="checkbox"/> sans poisson
<input type="checkbox"/> Journée (avec repas obligatoirement) Matin <input type="checkbox"/> avec repas <input type="checkbox"/> sans repas Après-midi <input type="checkbox"/> avec repas <input type="checkbox"/> sans repas					

⚠ Délai d'annulation / réservation: se référer au règlement intérieur

DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Je soussigné(e) Mme M. autorise mon/mes enfant(s)

-
-




à rentrer seul(s) : après les temps d'accueil périscolaire du soir

après les activités du centre de loisirs

AUTORISATIONS PARENTALES

(autres que les responsables légaux)

Je soussigné(e) Mme M. autorise les personnes citées ci-dessous à prendre en charge mon / mes enfant(s) :

		Personnes + 18 ans autorisées à récupérer l'enfant	Personnes + 18 ans à prévenir en cas d'urgence si les parents sont injoignables
Nom Prénom			
 Domicile / Portable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lien avec l'enfant			
Nom Prénom			
 Domicile / Portable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lien avec l'enfant			
Nom Prénom			
 Domicile / Portable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lien avec l'enfant			

*Si vous souhaitez autoriser **un frère et/ou une sœur âgé(es) de moins de 18 ans** à récupérer l'enfant, joindre un courrier en ce sens, déchargeant de toute responsabilité la commune de Vire Normandie, obligatoirement lors de l'inscription*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET AUTORISATIONS DIVERSES

Je soussigné(e) Mme M., responsable légal de l'enfant ou des enfant(s):

-
-

Certifie l'**exactitude des renseignements portés sur les fiches « inscription scolaire » et « inscription périscolaire »** et m'engage à signaler au service compétent tout changement de domicile ou de situation au cours de l'année scolaire.

Accepte l'ensemble de ces conditions afin que mon enfant / mes enfants puisse(nt) participer aux accueils périscolaires :

✓ Certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et m'engage à signaler au service compétent tout changement de domicile ou de situation au cours de l'année scolaire.

✓ Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires consultable en ligne (<https://portailscolaire.virenormandie.fr>), déclare approuver son contenu et je m'engage à le faire respecter par mon (mes) enfant(s).

✓ Déclare être personnellement responsable et dégage la commune de Vire Normandie et ses partenaires de toute responsabilité en cas de poursuites engagées contre des faits commis par l'enfant et ayant causé des dommages aux personnes et aux biens, de quelque nature que ce soit.

✓ Décharge la commune de Vire Normandie et ses partenaires de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant et après les temps d'accueil périscolaire.

✓ Autorise les accompagnateurs à emmener mon(mes) enfant(s) hors de l'établissement scolaire et périscolaire à pied ou en bus dans le cadre des activités.

Autorise les services municipaux ou les responsables des activités à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence vitale de mon(mes) enfant(s) (hospitalisation, anesthésie, intervention chirurgicale ou autre).

Fait à Le

Signature

ANNEXE

INSCRIPTION SCOLAIRE ET SERVICES PERISCOLAIRES 2026 / 2027 :

CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES :

Vous êtes informé(e) que la Commune de Vire Normandie met en œuvre un traitement de données à caractère personnel conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les données recueillies sur ce formulaire sont exclusivement destinées au « Service Enseignement » de la Commune de Vire-Normandie, responsable du traitement (coordonnées). Elles sont nécessaires aux fins de la gestion des inscriptions scolaires et périscolaires. Elles sont enregistrées sur un fichier informatique sécurisé conservé jusqu'au retrait de votre consentement. Elles sont soumises à la plus stricte confidentialité, sous la responsabilité du Maire de Vire-Normandie. Ses destinataires sont les services scolaires de la commune pour les inscriptions scolaires et périscolaires, ainsi que les élus en charge de l'éducation dans la commune. Elles ne sont jamais divulguées à des tiers. Elles sont conservées durant la période d'inscription de l'enfant puis effacées. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou effacer. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune : delegueRGPD@virenormandie.fr Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)



Envoi de SMS aux familles : recueil du consentement

Formulaire d'inscription au service d'informations périscolaires et extrascolaires à destination des familles

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro de téléphone mobile à contacter : / / / /

- J'accepte de recevoir un sms de la part de la commune de VIRE NORMANDIE sur le numéro indiqué ci-dessus.
- Je n'accepte pas.

Ce service, proposé gratuitement, permet d'être informé sur des événements relatifs aux activités péri et extra scolaires.

Les données recueillies sont soumises à la plus stricte confidentialité, sous la responsabilité du Maire de VIRE NORMANDIE, et destinées aux services scolaires de la commune. Elles sont enregistrées sur un fichier informatique sécurisé et conservées uniquement pendant la période d'inscription de vos enfants aux activités, ou bien jusqu'au retrait de votre consentement. Elles ne sont jamais divulguées à des tiers. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune – delegueRGPD@virenormandie.fr. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données, les faire rectifier ou effacer.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)

Fait à :, le

Signature obligatoire :

Attestation Droit à l'image de votre enfant

Je soussigné(e)....., responsable ou tuteur légal de

autorise

n'autorise pas

la prise de photographies et vidéos lors des activités et manifestations organisées par la collectivité.

autorise

n'autorise pas

l'exploitation des photos ou vidéos à des fins d'illustration dans divers outils de communication plaquettes, affiches et flyers.

autorise

n'autorise pas

l'exploitation des photos ou vidéos dans le cadre de publications internet, pages web et tous types de réseaux sociaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans et peut être révoquée à tout moment.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par la Commune de Vire Normandie ont pour finalité l'inscription et la participation de votre enfant aux activités scolaires et périscolaires. Ce traitement repose sur votre consentement. Ces données sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Commune de Vire Normandie : delegueRGPD@virenormandie.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Vire Normandie, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Lettre d'information aux parents d'élèves des écoles de Vire Normandie 2026-2027

INSCRIPTION ET FACTURATION

Services d'accueil périscolaire des écoles de Vire Normandie et centres de loisirs communaux

Avant chaque rentrée scolaire, les familles doivent compléter le **dossier unique d'inscription scolaire et périscolaire** qui permet aux services compétents de connaître les coordonnées des responsables légaux et des personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant après le dernier temps d'accueil périscolaire. Ce dossier permet également l'inscription aux accueils périscolaires et aux accueils des centres de loisirs communaux. **La réservation préalable est la garantie pour les communes de maîtriser les présences des enfants selon les souhaits des familles et de disposer du personnel d'encadrement nécessaire.**

TARIFS* UNIQUES POUR TOUTES LES ÉCOLES DE VIRE NORMANDIE

La tarification des services d'accueil périscolaire est modulée en fonction de vos revenus. L'attestation CAF ou MSA indiquant votre quotient familial, ou votre numéro d'allocataire, permettra de définir le tarif des services d'accueil périscolaire de votre enfant.

Si vous ne l'avez pas fournie au service compétent avec le dossier d'inscription, les présences vous seront facturées à la tranche la plus élevée.

	Garderies	Etudes surveillées	Cantine	Centre de loisirs 1/2 journée avec repas	Centre de loisirs 1/2 journée sans repas	Centre de loisirs Journée avec repas Obligatoire
Quotient < 600	0.83€	1.17€	3.29€	7.49€	5.19€	12.68€
601 < Q > 1200	0.94€	1.30€	3.41€	8.06€	5.76€	13.82€
1201 < Q > 1500	1.06€	1.42€	3.47€	8.64€	6.34€	14.98€
Q > 1501	1.17€	1.53€	3.52€	9.21€	6.91€	16.12€
Exceptionnel	2.00€	3.00€	7.00€	13.00€	11.00€	24.00€

*À titre indicatif, les tarifs 2025-2026 applicables aux habitants de Vire Normandie. Les nouveaux tarifs seront communiqués en août 2026.

COMMENT RÉSERVER LES SERVICES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ?

❖ Si vous cochez la case « Je connais déjà mon organisation pour l'année 2026-2027 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit ».

Le service compétent enregistrera, pour l'année scolaire, selon les jours indiqués, la présence de votre enfant à chaque service d'accueil périscolaire souhaité. Afin d'éviter la facturation de services non utilisés, il convient d'apporter des modifications au planning pré-rempli sur le Portail Famille ou en prévenant le service compétent en respectant le délai imparti.

❖ Si vous cochez la case « J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le portail famille ou auprès du service compétent ». Il convient de réserver, en respectant le délai, soit sur le Portail Famille ou auprès du service compétent qui gère les accueils périscolaires de l'école de votre enfant.



DÉLAIS DE RÉSERVATION

Les réservations pour les différents services périscolaires se font jusqu'à 10h la veille pour le lendemain (pour le lundi, les réservations sont à effectuer **avant 10h le vendredi**) directement sur le Portail Famille dans la rubrique « Planning ». Vous pouvez aussi envoyer un message au service compétent par le biais de la messagerie du Portail Famille.

La présence d'un enfant non-inscrit à un service d'accueil périscolaire sera facturée au tarif exceptionnel.

DÉLAIS D'ANNULATION

Nous vous invitons à annuler toutes les réservations qui ne sont plus nécessaires en respectant le délai de rigueur, à savoir au plus tard la veille avant 10h et le vendredi avant 10h pour le lundi suivant, notamment en cas de sortie scolaire à la journée ou sur plusieurs jours. Seules les absences pour maladies de l'enfant peuvent être annulées hors délai, **sous condition de prévenir le service compétent dans les 48H00** (voir les contacts en bas de page). **Il n'est pas suffisant de prévenir l'école.**

Cas particuliers:

En cas d'annulation ou de suspension d'une activité par la commune (relevant de des situations particulières listées dans le règlement intérieur des temps périscolaires), celle-ci procède à une non facturation des jours concernés. En cas d'absence injustifiée de l'élève ou d'absence ne correspondant pas aux cas particuliers, la facturation reste maintenue.

Toute réservation non annulée sera facturée

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PAIEMENT ?

Le règlement des factures pourra être effectuée auprès du service compétent pour les accueils périscolaires de votre enfant et auprès du service Enseignement / Jeunesse pour les centres de loisirs :

- par prélèvement automatique
- par chèque à l'ordre de la Régie Centrale de Vire Normandie
- en espèces, ou par carte bancaire
- en ligne sur le Portail Famille
- avec le Pass Jeun's pour les centres de loisirs

CONTACTS

Pour les accueils périscolaires des communes déléguées de Vire Normandie

Vire - service Enseignement / Jeunesse	N° vert gratuit 0 800 800 061
Vaudry - Mairie	02 31 68 04 17
Roullours - Mairie	02 31 68 06 04
Saint-Germain-de-Tallenvende - Mairie	02 31 68 24 01
Maisoncelles-la-Jourdan - Trutteмер-le-Grand	02 31 67 00 02 - 02 31 68 22 24

Pour les centres de loisirs

Service Enseignement / Jeunesse 02 31 66 66 48

Portail Famille : <https://portailscolaire.virenormandie.fr>

Site internet : www.virenormandie.fr

En cas de difficulté financière, s'adresser au CCAS : Place du Château, 14500 Vire Normandie

SERVICES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES ECOLES DE VIRE NORMANDIE

Ecoles de VIRE NORMANDIE : semaine scolaire à quatre jours

MAIRIE		ECOLES	CONTACTS DIRECTEURS	HORAIRES	
SERVICE COMPETENT	REFERENT PERISCOLAIRE			MATIN	APRES-MIDI
Gestionnaire des Accueils Périscolaires Enseignement-Jeunesse Espace Henry Lesage 106, Rue Chénédollé - Vire 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.66.60.05 Numéro vert gratuit 0 800 800 061	D. GONDOUIN 06.40.56.47.26 dgondouin@virenormandie.fr J. HATTEVILLE 06.79.75.01.45 jhatteville@virenormandie.fr S. DEME RENARD 06.71.27.48.02 srenard@virenormandie.fr O. LEMARIE 06.71.26.54.70 olemarie@virenormandie.fr	GROUPE SCOLAIRE CASTEL - VIRE Site Castel - 1, Rue Girard Site Tour aux Raines - 5, Rue de la Foulèrie GROUPE SCOLAIRE MALRAUX - VIRE Site Malraux - 2, Rue André Malraux Site Saint-Exupéry - 60, Rue de l'Ancienne Brasserie GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN - VIRE 100, Rue de la Planche GROUPE SCOLAIRE PIERRE MENDES FRANCE - VIRE 75, Allée Dominique Bernard	E. NEVOUX 02.31.68.05.14 Ch. KERDONCUFF 06.87.62.06.47 G. FORGET 02.31.68.28.80 A. CHENEL 02.31.68.31.41	8 H 30 - 11 H 45 8 H 40 - 11 H 55 8 H 45 - 12 H 00 8 H 55 - 12 H 10 8 H 30 - 11 H 45 8 H 45 - 12 H 00	13 H 45 - 16 H 30 13 H 55 - 16 H 40 14 H 00 - 16 H 45 13 H 50 - 16 H 35 13 H 45 - 16 H 30 14 H 00 - 16 H 45
Mairie de Saint-Germain de Tallevende 60, Allée de l'Araucaria Saint-Germain de Tallevende 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.68.24.01	I. POTEL 06.71.24.90.21 ipotel@virenormandie.fr	GROUPE SCOLAIRE LES PRES VERTS - SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE Site Les Prés Verts - 80, Place des Genêts Site Couleurs d'Ernaux - 100, Place des Genêts	H. ANDREU SABATER 02.31.67.82.90	8 H 55 - 12 H 10	14 H 00 - 16 H 45
Mairie de Truttèmer-le-Grand 1, Rue de l'Ecole Truttèmer-le-Grand 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.68.22.24 OU Mairie de Maisonnelles-la-Jourdan le bourg Maisonnelles -la-Jourdan 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.67.00.02	M. ROBINE 06.87.62.96.99 mrobine@virenormandie.fr	GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - TRUTTEMER / MAISONCELLES Site Truttèmer-le-Grand - 3, Rue de l'école Site Maisonnelles-La-Jourdan - 176, Rue de la Pierre Saint-Amand	C. HEBERT 02.31.67.23.28	8 H 45 - 12 H 00 8 H 50 - 12 H 05	14 H 00 - 16 H 45 13 H 55 - 16 H 40
Mairie de Vaudry 10, Rue Raymond-Lepetit Vaudry 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.68.04.17 OU Mairie de Roullours 65, Rue Richard De Rollos Roullours 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.68.06.04	C. HENRI 06.71.27.83.08 chenti@virenormandie.fr	ECOLE MATERNELLE ARTHUR PAPWORTH - VAUDRY 5, Impasse Arthur Papworth ECOLE ELEMENTAIRE HUGUES AUFRAY - ROULLOURS 90, Rue Santiano	F. LAURENT 02.31.68.90.45 K. JEAN-BAPTISTE 02.31.67.78.37	8 H 45 - 12 H 00 8 H 55 - 12 H 10	13 H 50 - 16 H 35 14 H 00 - 16 H 45

Réservations sur le Portail famille Vire Normandie <https://portailscolaire.virenormandie.fr/guard/login>

Au plus tard la veille avant 10H00 (sur les jours ouvrés : hors week-end et jours fériés) pour bénéficier du tarif avec réservation

CENTRES DE LOISIRS de VIRE NORMANDIE du Mercredi

MAIRIE			
SERVICE COMPETENT			
Gestionnaire des centres de loisirs			
Enseignement-Jeunesse Espace Henry Lesage 106, Rue Chênedollé - Vire 14500 VIRE NORMANDIE 02.31.66.66.48 Numéro vert gratuit 0 800 800 061	Centres DE LOISIRS Centre de Loisirs André Malraux 2 rue André Malraux Vire 14500 VIRE NORMANDIE		Contact Directeurs C. HENRI 06.71.27.83.08 chenri@virenormandie.fr
	Centre de Loisirs Charles Lemaitre 111, Rue de la Delotière Vire 14500 VIRE NORMANDIE		I. POTEL 06.71.24.90.21 ipotel@virenormandie.fr
	Centre de Loisirs Pierre Mendès France 75, Allée Dominique Bernard Vire 14500 VIRE NORMANDIE		O. LEMARIE 06.71.26.54.70 olemarie@virenormandie.fr

Horaires Arrivée et départ des enfants	Journée		Arrivée		Départ	
	1/2 journée Sans repas	Matin	de 7H30 à 9H00	de 17H00 à 19H00		
		Après-midi	de 13H30 à 14H00	de 11H45 à 12H15	de 17H00 à 19H00	
	1/2 journée Avec repas	Matin	de 7H30 à 9H00	de 13H30 à 14H00	de 17H00 à 19H00	
		Après-midi	de 11H45 à 12H15	de 17H00 à 19H00		

Réservations sur le Portail famille Vire Normandie <https://portailfamiliale.virenormandie.fr/guard/login>

Au plus tard la veille avant 10H00 (sur les jours ouverts : hors week-end et jours fériés)
pour bénéficier du tarif avec réservation

IMPORTANT ! Rappel des modalités de réservations et facturation des Services d'accueil périscolaire et des Centres de Loisirs du mercredi

Délais à respecter pour effectuer vos réservations ou les annuler	Comment ?	Respect des délais Tarifs de facturation	Délais dépassés Tarifs de facturation
<p><u>Ajout d'une réservation</u> Avant la veille 10H00</p> <p><u>Ajout d'une réservation pour un lundi</u> le vendredi précédent avant 10H00</p>	<p>Sur votre compte Portail Famille</p> <p>Ou en appelant au N° vert (gratuit) 0 800 800 061</p>	<p>Réservation effectuée dans les délais</p> <p>Facturation au tarif correspondant à votre quotient familial</p>	<p>Réservation effectuée hors délai</p> <p>Facturation au Tarif exceptionnel</p>
<p><u>Annulation d'une réservation</u> à faire par vos soins en cas de sorties scolaires, grèves, absences enseignants non remplacés, ou pour convenance personnelle... Avant la veille 10H00</p> <p><u>Annulation d'une réservation pour un lundi</u> le vendredi précédent avant 10H00</p>		<p>Réservation annulée dans les délais</p> <p>Pas de facturation</p>	<p>Annulation non effectuée dans les délais</p> <p>Facturation de la réservation au tarif correspondant à votre quotient familial</p>
En cas d'absence pour maladie de votre enfant !			
<p>Informez le service Enseignement/Jeunesse dans les 48H00 si vous voulez ne pas être facturé de l'accueil réservé (prévenir l'école ne suffit pas)</p>	<p>Par le biais de la messagerie du Portail Famille ou en appelant au N° vert gratuit 0 800 800 061</p>	<p>Une absence justifiée sera enregistrée afin que vous ne soyez pas facturé des services d'accueil périscolaire qui étaient réservés</p>	<p>Si le Service enseignement n'a pas été informé de l'absence pour maladie = Facturation de l'accueil réservé</p>

Attention ! En cas de dysfonctionnement du Portail Famille, envoyez immédiatement un mail à enseignement@virenormandie.fr ou laissez un message sur le répondeur du numéro vert 0 800 800 061 pour justifier que vous avez voulu faire une réservation ou une annulation en respectant les délais.

Hôtel de Ville
11 Rue Deslongrais CS 70076
VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

EXEMPLAIRE MAIRIE

FORMULAIRE D'ADHESION

VALANT CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

POUR LE REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET/OU DU CENTRE DE LOISIRS

Entre :

Adresse :

.....

Parent(s) ou famille d'accueil d'enfant(s) fréquentant le restaurant scolaire, la garderie, l'étude surveillée, ou le centre de loisirs.

(ci-dessus dénommé le redevable),

Et le Maire,

Il est convenu ce qui suit :

1 – DISPOSITIONS GENERALES

Les familles peuvent régler les frais mensuels des accueils périscolaires par **prélèvement automatique sur compte bancaire** pour les redevables ayant opté pour cette formule.

2 – FACTURATION

Les familles recevront chaque mois une facture du service compétent* ou de la mairie concernée, les informant du montant qui sera prélevé. **Le prélèvement sera effectué le 15 de chaque mois.**

Par exemple le prélèvement des factures (accueils périscolaires et centre de loisirs) du mois de septembre 2026, aura lieu le 15 octobre 2026.

3 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque, doit se procurer un nouveau mandat de prélèvement auprès du service compétent ou de la mairie concernée, le compléter et le retourner à ce dernier accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire.

4 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement **est automatiquement reconduit chaque mois.**

5 – PRELEVEMENTS IMPAYES

Dès le 1^{er} rejet les prélèvements ultérieurs seront arrêtés et l'échéance sera régularisée par avis des sommes à payer.

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. L'échéance impayée est à régulariser dans les meilleurs délais après réception de l'avis des sommes à payer.

6 – FIN DE CONTRAT

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra informer le service compétent ou de la mairie concernée **par lettre simple 30 jours avant la date de prélèvement.** (Exemple : fin septembre pour le 30 octobre).

7 – RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS.

Tout renseignement concernant la facture est à adresser au service compétent ou de la mairie concernée pour les accueils du matin, du midi et du soir*, ou au Service Jeunesse (pour les factures du centre de loisirs) Espace Henry Lesage 106 rue Chênedollé, VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE.

Toute contestation amiable est à adresser à M. le Maire de Vire Normandie, Hôtel de Ville, 11 rue Deslongrais, VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article 3.221-4 du code de l'organisation judiciaire,
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 10.000€).

Fait à VIRE NORMANDIE,
Le _____ Signature

ANNEXE : Coordonnées des services compétents

Services	Coordonnées
Service enseignement-jeunesse	106, rue Chênedollée 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 66 60 05
Mairie de Saint-Germain de Tallevende	60, allée de l'Araucaria 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 24 01
Mairie de Truttemer-Le-Grand	1, rue de l'école 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 22 24
Mairie de Vaudry	1, rue Raymond Lepetit 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 04 17
Mairie de Roullours	65 rue Richard de Rollos 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 06 04

Hôtel de Ville
11 Rue Deslongrais CS 70076
VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

EXEMPLAIRE USAGER

FORMULAIRE D'ADHESION

VALANT CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

POUR LE REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET/OU DU CENTRE DE LOISIRS

Entre :

Adresse :

.....

Parent(s) ou famille d'accueil d'enfant(s) fréquentant le restaurant scolaire, la garderie, l'étude surveillée, ou le centre de loisirs.

(ci-dessus dénommé le redevable),

Et le Maire,

Il est convenu ce qui suit :

1 – DISPOSITIONS GENERALES

Les familles peuvent régler les frais mensuels des accueils périscolaires par **prélèvement automatique sur compte bancaire** pour les redevables ayant opté pour cette formule.

2 – FACTURATION

Les familles recevront chaque mois une facture du service compétent* ou de la mairie concernée, les informant du montant qui sera prélevé. **Le prélèvement sera effectué le 15 de chaque mois.**

Par exemple le prélèvement des factures (accueils périscolaires et centre de loisirs) du mois de septembre 2026, aura lieu le 15 octobre 2026.

3 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque, doit se procurer un nouveau mandat de prélèvement auprès du service compétent ou de la mairie concernée, le compléter et le retourner à ce dernier accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire.

4 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement **est automatiquement reconduit chaque mois.**

5 – PRELEVEMENTS IMPAYES

Dès le 1^{er} rejet les prélèvements ultérieurs seront arrêtés et l'échéance sera régularisée par avis des sommes à payer.

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. L'échéance impayée est à régulariser dans les meilleurs délais après réception de l'avis des sommes à payer.

6 – FIN DE CONTRAT

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat devra informer le service compétent ou de la mairie concernée **par lettre simple 30 jours avant la date de prélèvement.** (Exemple : fin septembre pour le 30 octobre).

7 – RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS.

Tout renseignement concernant la facture est à adresser au service compétent ou de la mairie concernée pour les accueils du matin, du midi et du soir*, ou au Service Jeunesse (pour les factures du centre de loisirs) Espace Henry Lesage 106 rue Chênedollé, VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE.

Toute contestation amiable est à adresser à M. le Maire de Vire Normandie, Hôtel de Ville, 11 rue Deslongrais, VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article 3.221-4 du code de l'organisation judiciaire,
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 10.000€).

Fait à VIRE NORMANDIE,
Le _____ Signature

ANNEXE : Coordonnées des services compétents

Services	Coordonnées
Service enseignement-jeunesse	106, rue Chênedollée 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 66 60 05
Mairie de Saint-Germain de Tallevende	60, allée de l'Araucaria 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 24 01
Mairie de Truttemer-Le-Grand	1, rue de l'école 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 22 24
Mairie de Vaudry	1, rue Raymond Lepetit 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 04 17
Mairie de Roullours	65 rue Richard de Rollos 14500 VIRE-NORMANDIE 02 31 68 06 04

